



**HARLEY-DAVIDSON, INC.**  
**CODE DE CONDUITE**  
**DU FOURNISSEUR**



Octobre 2014

# CHER FOURNISSEUR,

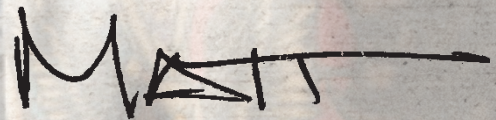
**HARLEY-DAVIDSON** permet à chacun de réaliser ses rêves d'évasion et de liberté. C'est notre raison d'être.

Notre marque internationale évoque une passion effrénée chez des millions de motards dans le monde entier, et cette passion se traduit par une relation unique entre les employés, les fournisseurs, les clients et la communauté Harley-Davidson mondiale.

Nos employés prennent des décisions commerciales dans le cadre de notre Code de travail et d'éthique et des Comportements valorisés de notre entreprise (*Être responsable, faire preuve d'intégrité, valoriser l'individualité et la diversité, encourager le travail d'équipe et encourager la créativité*). De même, pour nos fournisseurs, le respect de nos principes exigeants de pratiques commerciales éthiques est une condition primordiale pour instaurer des relations commerciales avec Harley-Davidson. Les pages suivantes vous fourniront un cadre pour guider vos décisions commerciales et vos interactions quotidiennes avec notre entreprise.

Chez Harley-Davidson, nous avons la réputation d'adhérer à des pratiques commerciales et de gouvernance d'entreprise fortes. En tant que représentants de notre réputation et de notre marque, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils agissent de façon éthique et en parfait accord avec le Code de conduite du fournisseur.

Merci de votre engagement auprès de Harley-Davidson.



**MATTHEW S. LEVATICH**  
Président-Directeur général  
Harley-Davidson, Inc.

# TAB<sup>L</sup>E

## DES MATIÈRES

### **SECTION 1 : Introduction**

### **SECTION 2 : À propos de Harley-Davidson**

### **SECTION 3 : Protéger notre réputation et nos actifs**

Respect des lois en vigueur .....	6
Faveurs commerciales .....	6
Conflits d'intérêts.....	7
Engagement envers la prévention de la corruption.....	8
Exactitude des documents comptables.....	8
Conformité commerciale .....	8
Confidentialité/Informations confidentielles et privées.....	9
Communication .....	9
Contrôle et audits.....	9
Approvisionnement responsable en matériel.....	10
Marques déposées et propriété intellectuelle.....	10
Antitrust et concurrence loyale.....	10

**SECTION 4 : Engagement durable**

Viabilité écologique..... 12

**SECTION 5 : Droits de l'Homme/Environnement de travail sain et sûr**

Droit du travail ..... 13  
Refus du travail des enfants..... 13  
Salaires et avantages sociaux ..... 14  
Liberté d'association et de négociation collective..... 14  
Refus du travail forcé..... 14  
Environnement de travail sain et sûr ..... 14

**SECTION 6 : Soulever les problèmes**

Signalement d'une éventuelle infraction au  
Code de conduite du fournisseur ..... 15  
Procédures de rapport ..... 15  
Comment contacter la ligne d'assistance relative au  
Code de conduite du fournisseur ..... 15

**SECTION 7 : Reconnaissance du Code de conduite du fournisseur Harley-Davidson, Inc.**

# 1

## INTRODUCTION

**CE CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR** s'applique aux entreprises, particuliers, consultants et prestataires qui proposent des biens et des services à Harley-Davidson ; aux sous-traitants ou représentants d'un fournisseur, qui, sous les indications de celui-ci, font des affaires au nom de Harley-Davidson ; et, le cas échéant, les employés de nos fournisseurs, sous-traitants et/ou représentants (ci-après les « Fournisseurs »). Nous exigeons que nos fournisseurs respectent le présent Code de conduite du fournisseur et nous attendons d'eux qu'ils développent et mettent en œuvre des procédures permettant de garantir la conformité au présent document.

Harley-Davidson s'engage au respect des normes les plus exigeantes en matière de responsabilité environnementale et sociale et de conduite éthique. Nous sélectionnons des fournisseurs réputés qui respectent nos principes stricts. Nous choisissons de travailler avec les fournisseurs qui partagent notre engagement pour des pratiques commerciales éthiques, ce qui signifie que nous allons au-delà du simple respect des lois en vigueur et visons les normes reconnues internationalement conçues pour faire avancer la responsabilité sociale et environnementale.

Notre objectif est clair : **Nous permettons à chacun de réaliser ses rêves d'évasion et de liberté** ; et en partant de ce principe, notre vision de développement durable est simple : **Nous préservons et renouvelons cette liberté de conduite**. Nos fournisseurs doivent être disposés à nous rejoindre sur notre parcours vers un développement durable. Pour Harley-Davidson, le développement durable représente une façon de penser différente visant à préserver et à renouveler le succès à long terme de notre entreprise. Nous sommes dévoués aux futures générations de motards afin qu'elles partagent l'expérience Harley-Davidson dont nous profitons.

Nous prenons l'engagement envers le présent Code de conduite du fournisseur très au sérieux et toute infraction aux modalités du présent Code de conduite du fournisseur par le fournisseur conduira à la remise en cause de nos relations commerciales, allant jusqu'à l'interruption de nos relations conformément à nos obligations contractuelles et aux lois en vigueur.

# 2

## À PROPOS DE HARLEY-DAVIDSON

**EN 1903**, William S. Harley, Arthur Davidson et Walter Davidson créèrent leur première moto pratique dans un cabanon en bois au fond du jardin de la maison des Davidson à Milwaukee, Wisconsin, USA. Nous sommes ce que nous sommes aujourd'hui grâce à ceux qui ont dirigé l'entreprise avant nous, ceux qui ont su prendre les bonnes décisions et mener Harley-Davidson sur la route du succès, depuis plus de 110 ans. Ensemble, c'est à nous de garantir la continuité de cet héritage en prenant des décisions commerciales éthiques, et de continuer à offrir des produits et services qui surpassent les attentes de nos clients.

Harley-Davidson est une société ouverte aux États-Unis dont les opérations s'étendent dans le monde entier. Nous reconnaissons la diversité culturelle et économique de nos fournisseurs et nous sommes également conscients que les lois et réglementations des pays où nous exerçons nos activités peuvent être différentes des lois et réglementations américaines. Cependant, où que nos fournisseurs (y compris tout sous-traitant de nos fournisseurs qui réalise des opérations pour Harley-Davidson) soient situés, les produits fabriqués ou les services fournis pour le compte de notre entreprise doivent respecter nos principes les plus stricts et doivent avoir un impact positif sur notre marque, tout en respectant les engagements les plus exigeants envers les droits de l'Homme (tels que décrits à la *Section 5 – Droits de l'Homme/ Environnement de travail sain et sûr* du présent Code de conduite du fournisseur) et en s'alignant sur la vision de développement durable de Harley-Davidson (décrite à la *Section 4 – Engagement durable* du présent Code de conduite du fournisseur.)

# 3

## PROTÉGER NOTRE RÉPUTATION ET NOS ACTIFS

### RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

Les fournisseurs doivent mener leurs affaires en respectant la loi à la lettre tout en encourageant le sens de la légalité, notamment des concepts comme nos comportements valorisés (*Être responsable, faire preuve d'intégrité, valoriser l'individualité et la diversité, encourager le travail d'équipe et encourager la créativité*). Les opérations et activités commerciales du fournisseur doivent respecter l'ensemble des lois et règlements internationaux, nationaux, régionaux et locaux en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur l'environnement, les droits de l'Homme, la propriété intellectuelle, de prévention de la corruption, la conformité commerciale et les lois antitrust et sur la libre concurrence.

### FAVEURS COMMERCIALES

Tandis qu'il est généralement acceptable d'offrir et recevoir des faveurs commerciales ordinaires (telles que des cadeaux, repas, divertissement d'une valeur symbolique), certaines directives doivent être respectées par nos fournisseurs afin de garantir que les faveurs commerciales ne soient pas excessives et inappropriées et matières à nuire à la relation commerciale :

- Ne jamais offrir ou accepter de faveur commerciale en argent liquide ou équivalent (tel que cartes-cadeaux).
- Les fournisseurs ne sont soumis à aucune obligation d'offrir des cadeaux, divertissements ou services aux employés de Harley-Davidson.
- Les repas peuvent être offerts dans le cadre de repas d'affaires, à condition qu'ils soient d'un prix raisonnable et qu'ils aient lieu en temps opportun dans des endroits appropriés.
- Les cadeaux ne doivent pas être fréquents et doivent rester de valeur modérée.
- Les cadeaux doivent être conformes aux restrictions imposées par la loi et la réglementation américaine et par les lois et réglementations locales ainsi qu'étrangères.
- Les cadeaux ne doivent embarrasser ni la société, ni la personne qui reçoit le cadeau, ni la personne qui offre le cadeau.
- Les voyages, les séjours-vacances ou autres cadeaux-loisirs excessifs sont de nature compromettante et ne doivent pas être offerts ou acceptés.
- Donner ou recevoir un cadeau et/ou un type de divertissement à caractère sexuel est interdit.
- Aucun cadeau, repas ou divertissement ne doit être offert ou reçu en échange d'une promesse expresse ou implicite du destinataire d'offrir un avantage commercial.

## PROTÉGER NOTRE RÉPUTATION ET NOS ACTIFS (suite)

Les employés de Harley-Davidson doivent refuser et renvoyer les faveurs commerciales qui ne respectent pas les présentes directives. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils évitent de placer nos employés dans de telles positions en s'abstenant d'offrir des faveurs commerciales inappropriées. De plus, les fournisseurs ne devraient jamais se sentir obligés d'offrir une faveur commerciale à un employé Harley-Davidson et doivent le signaler si le cas se présente.

Veillez consulter la *Section 6 – Soulever les problèmes* du présent Code de conduite du fournisseur pour obtenir des informations sur la procédure de signalement d'une éventuelle infraction.

### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les fournisseurs doivent éviter toute situation, relation ou entente qui entre en conflit avec les intérêts de Harley-Davidson ou qui compromette l'aptitude à respecter les obligations contractuelles envers Harley-Davidson en matière d'éthique. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils signalent toute éventualité de conflit d'intérêt. Veuillez consulter la *Section 6 – Soulever les problèmes* du présent Code de conduite du fournisseur pour obtenir des informations sur la procédure de signalement d'un éventuel conflit d'intérêt.

Parmi les exemples de « conflits d'intérêt », on peut noter les situations suivantes :

- Un fournisseur engage un spécialiste des technologies de l'information Harley-Davidson pour travailler la nuit et le week-end en tant que consultant payé par le fournisseur pour l'aider à résoudre un problème relatif à l'un des projets Harley-Davidson sans avoir reçu une autorisation préalable du directeur des affaires juridiques de Harley-Davidson, Inc. avant de passer cet accord.
- Un fournisseur, lié par un contrat essentiel pour la prestation de services complémentaires à Harley-Davidson, engage le fils d'un employé de Harley-Davidson pour travailler en tant que stagiaire pendant l'été sans en avoir obtenu l'aval préalable du directeur des affaires juridiques de Harley-Davidson, Inc.
- Un fournisseur offre au responsable des relations avec Harley-Davidson une remise personnelle sur l'achat de ses biens.



# PROTÉGER NOTRE RÉPUTATION ET NOS ACTIFS (suite)

## ENGAGEMENT ENVERS LA PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Lorsqu'ils font des affaires au nom de Harley-Davidson dans le monde entier, nos fournisseurs doivent impérativement adhérer à toutes les lois, règlements et directives de prévention de la corruption en vigueur (y compris le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) aux États-Unis, le UK Bribery Act, et toutes les réglementations locales). Il est formellement interdit aux fournisseurs et sous-traitants de Harley-Davidson, aux sous-contractants et/ou tiers qui réalisent des opérations au nom de Harley-Davidson d'offrir ou payer un pot-de-vin ou un dessous-de-table, ou d'offrir quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement afin d'obtenir ou conserver un marché. Il est interdit aux fournisseurs de Harley-Davidson d'offrir des faveurs commerciales dans le but d'influencer de façon inconvenante un représentant du gouvernement ou le jugement commercial de toute personne ou toute faveur qui pourrait donner l'impression d'une influence non convenable.

## EXACTITUDE DES DOCUMENTS COMPTABLES

Il est expressément demandé aux fournisseur de Harley-Davidson de tenir des documents comptables précis et fidèles à la réalité et de disposer d'un système de contrôles internes adéquat afin, entres autres, de pouvoir offrir à Harley-Davidson la garantie que les activités menées en son nom sont conformes à toutes les lois, réglementations et directives en vigueur, y compris le FCPA.

## CONFORMITÉ COMMERCIALE

Les fournisseurs doivent procéder au transfert des produits, services, outils, équipements, informations et/ou connaissances de Harley-Davidson au-delà des frontières en toute légalité et conformité à toutes les lois de contrôle du commerce en vigueur qui régulent l'importation et l'exportation des biens et services.

# PROTÉGER NOTRE RÉPUTATION ET NOS ACTIFS (suite)

## CONFIDENTIALITÉ/INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PRIVÉES

Les fournisseurs sont responsables de la protection de la nature confidentielle, privée et exclusive des informations de Harley-Davidson, qui doivent être utilisées uniquement aux fins commerciales de Harley-Davidson et conformément aux conditions de confidentialité stipulées dans le ou les contrats avec Harley-Davidson. Les fournisseurs doivent éviter de discuter des affaires de Harley-Davidson dans les lieux publics, limiter l'accès aux informations confidentielles en autorisant leur accès uniquement à des fins commerciales bien précises. De plus, les informations confidentielles et/ou privées doivent être conservées et transférées de manière sécurisée et conformément à toutes les lois, réglementations et/ou directives en vigueur sur le respect de la vie privée. De plus, conformément au droit des sûretés américain, il est illégal de vendre des actions ordinaires de Harley-Davidson, Inc. sur la base de connaissances issues d'informations confidentielles significatives qui n'ont pas été divulguées au public.

## COMMUNICATION

Les communications avec Harley-Davidson ou en son nom (notamment les communications électroniques et via les médias sociaux) doivent être adaptées au public visé. Elles ne doivent pas comporter de langage offensant ou menaçant et ne doivent pas contenir un langage ou des informations qui enfreindraient toute loi ou réglementation.

## CONTRÔLE ET AUDITS

Les fournisseurs doivent contrôler leurs locaux professionnels et les locaux de tout sous-traitant utilisés pour réaliser des produits ou services destinés à Harley-Davidson afin de garantir que les pratiques légales et éthiques sont respectées. Les infractions au présent Code du fournisseur détectées suite à un audit conduiront à la remise en cause de nos relations commerciales, pouvant aller jusqu'à l'interruption de la relation commerciale avec notre entreprise conformément à nos obligations contractuelles et à toute loi applicable.

# PROTÉGER NOTRE RÉPUTATION ET NOS ACTIFS (suite)

## APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE EN MATÉRIEL

Harley-Davidson s'engage à soutenir un approvisionnement responsable en matériel auprès des fournisseurs qui partagent nos valeurs de respect des droits de l'Homme et de responsabilité environnementale. Pour faire avancer cet objectif, nous nous engageons à nous conformer aux dispositions stipulées à l'article final relatif à l'utilisation des « minerais de conflit » de la section 1502 du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, et aux réglementations afférentes émises par la Securities and Exchange Commission américaine.

Les fournisseurs doivent coopérer de bonne foi avec Harley-Davidson, afin d'exercer la diligence raisonnable nécessaire pour que Harley-Davidson puisse effectuer un rapport à la Securities and Exchange Commission américaine le cas échéant.

## MARQUES DÉPOSÉES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les marques déposées et la propriété intellectuelle de Harley-Davidson sont des biens extrêmement importants qui sont essentiels à la marque et à la réputation de Harley-Davidson. Les fournisseurs doivent aider à protéger ces biens et s'assurer qu'ils soient utilisés convenablement et en toute légalité au profit de Harley-Davidson. Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser les marques déposées de Harley-Davidson quelles qu'elle soient et quelle qu'en soit la raison sans avoir reçu au préalable l'accord écrit de Harley-Davidson et les conditions d'utilisation. Harley-Davidson peut refuser de donner son consentement à l'utilisation d'une ou de toutes ses marques déposées quelle qu'en soit la raison ou sans justifier aucune raison. La propriété intellectuelle de Harley-Davidson ne peut être utilisée que conformément au(x) contrat(s) passé(s) entre Harley-Davidson et le fournisseur.

## ANTITRUST ET CONCURRENCE LOYALE

Les fournisseur de Harley-Davidson doivent respecter les lois, réglementations et normes en vigueur en matière de concurrence loyale, de publicité juste et de commerce équitable.

# 4

## ENGAGEMENT DURABLE

Notre vision du développement durable est simple : Nous faisons tout notre possible pour préserver et renouveler la liberté de conduite. Notre vision du développement durable encourage tous les fournisseurs de Harley-Davidson à comprendre et adopter le défi et l'opportunité que représente le développement durable. Nous reconnaissons que les entreprises aujourd'hui doivent être plus ingénieuses et responsables en ce qui concerne les impacts sociaux et environnementaux. Nous voulons que les générations futures puissent apprécier de chevaucher leur moto comme nous le faisons et pour cela, nous devons préserver notre marque mais aussi nous renouveler pour envisager l'avenir, tout comme nous l'avons fait régulièrement depuis plus d'un siècle.

Pour un développement durable, notre activité doit être respectueuse de la Terre et des hommes, mais aussi favoriser la croissance de l'entreprise. Ce triple concept essentiel repose sur la valeur partagée de développement durable. L'objectif est de créer une valeur économique de telle sorte que cela crée une valeur sociale et environnementale.

### CREATE ECONOMIC VALUE IN A WAY THAT CREATES ENVIRONMENTAL AND SOCIAL VALUE



## ENGAGEMENT DURABLE (suite)

### VIABILITÉ ÉCOLOGIQUE

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils conduisent leurs activités de telle sorte que leur impact sur les ressources naturelles soit minimisé et que l'environnement, les clients et les employés soient protégés. Les lois et réglementations environnementales locales, régionales, nationales et internationales doivent guider tous les efforts visant à minimiser l'émission, la production, le déversement et le rejet des matières dangereuses et des autres déchets. Nos fournisseurs doivent a minima prendre des décisions conformes à toutes les lois et réglementations relatives aux rejets dans l'atmosphère, à l'évacuation des eaux usées, à l'élimination des substances toxiques et des déchets dangereux. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des systèmes et des procédures permettant d'identifier, de gérer, de réduire et d'éliminer de façon responsable ou de recycler les déchets non dangereux. Harley-Davidson travaillera en collaboration avec les fournisseurs afin de réduire son impact sur l'environnement en matière d'émission de gaz à effet de serre, d'autres rejets dans l'atmosphère, de déchets, d'utilisation et de pollution de l'eau et d'utilisation de la terre en vue de préserver notre environnement pour les générations futures.

# 5

## DROITS DE L'HOMME/ ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR

Chez Harley-Davidson, nous pensons que tous les travailleurs méritent de bénéficier d'un lieu de travail juste et éthique et qu'ils doivent être traités avec respect et dignité. Nos fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations en vigueur, y compris celles régissant la fabrication de nos produits, la sécurité, l'emploi, la main d'œuvre et l'environnement. Les fournisseurs doivent respecter les normes les plus strictes relatives aux droits de l'Homme, notamment en conduisant leurs activités dans le respect des droits de l'Homme tels que stipulés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies. De plus, les fournisseurs doivent connaître les pratiques commerciales des sous-traitants et, avec eux, agir dans le respect des dispositions du présent Code de conduite du fournisseur.

### DROIT DU TRAVAIL

Où qu'ils soient implantés dans le monde, nos fournisseurs doivent suivre et respecter les lois et réglementations sur l'emploi, y compris les normes de travail internationales et les lois et réglementations régissant la liberté d'expression, le droit d'association, la confidentialité et l'égalité des chances. Les fournisseurs doivent favoriser et maintenir un lieu de travail exempt de toute discrimination et traiter les employés avec justesse, dignité et respect sans aucune forme de maltraitance ou de harcèlement que ce soit sur le plan physique, sexuel, psychologique ou verbal.

### REFUS DU TRAVAIL DES ENFANTS

Les fournisseurs ne doivent pas employer de travailleurs âgés de moins de 16 ans, ou dont l'âge est inférieur à l'âge minimum de fin de la scolarité obligatoire en vigueur, ou dont l'âge est inférieur à l'âge minimum d'emploi dans un pays en particulier, le plus élevé de ces trois âges étant la référence. De plus, un fournisseur doit se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur relatives au travail des enfants et tenir des registres officiels en rapport avec l'emploi de ses travailleurs, notamment la vérification de la date de naissance des employés.

# **DROITS DE L'HOMME/ ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR (suite)**

## **SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX**

Les salaires et avantages sociaux offerts aux travailleurs doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur.

## **LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DE NÉGOCIATION COLLECTIVE**

Les fournisseurs doivent respecter les principes de liberté d'association et de négociation collective en vigueur.

## **REFUS DU TRAVAIL FORCÉ**

Nous n'autorisons, pour nous ou nos fournisseurs, aucune forme d'esclavage, de travail forcé, de servitude pour dettes, d'asservissement ou de servitude involontaire, quelles que soient les coutumes commerciales locales. Nos fournisseurs ne s'engageront pas dans le trafic ou l'exploitation d'humains, ou n'importeront pas de biens entachés par l'esclavage ou le trafic d'humains. Les fournisseurs doivent coopérer avec Harley-Davidson afin de permettre le respect des obligations en vigueur.

## **ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÛR**

Les fournisseurs doivent offrir un environnement de travail sain et sûr qui favorise la prévention des accidents, minimise l'exposition aux risques sanitaires et se conforme aux lois et réglementations environnementales. Les fournisseurs doivent impérativement respecter toutes les lois et réglementations en matière de santé et sécurité, applicables à l'exploitation et à l'utilisation des locaux où les produits sont fabriqués et entreposés pour notre compte.

# 6

## SOULEVER LES PROBLÈMES

### SIGNALEMENT D'UNE ÉVENTUELLE INFRACTION AU CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

Si vous disposez de renseignements concernant une infraction (ou une potentielle infraction) au présent Code de conduite du fournisseur, il vous appartient de le signaler. Aucune action ne sera prise à l'encontre de la personne qui aura signalé un manquement ou qui aura soulevé de bonne foi un problème d'éthique, y compris le signalement d'informations concernant le manquement potentiel d'un employé Harley-Davidson. Si cela est autorisé dans le pays où il a été déposé, le signalement peut être fait sous couvert d'anonymat.

### PROCÉDURES DE RAPPORT

Les problèmes peuvent être soulevés auprès de votre représentant commercial Harley-Davidson. Vous pouvez également passer par la ligne d'assistance de notre prestataire externe pour signaler une éventuelle infraction du Code de conduite du fournisseur. Vous pouvez également poser une question relative au présent Code de conduite du fournisseur via la ligne d'assistance.

### COMMENT CONTACTER LA LIGNE D'ASSISTANCE RELATIVE AU CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

#### Via internet :

- En envoyant un rapport via le site Internet *www.h-dcodehelpline.com*.

#### Par téléphone :

- Depuis les États-Unis, composez le 855-318-5389 (ce numéro offre également un service téléphonique texte TTY/TDY pour les personnes sourdes ou malentendantes).
- Pour les appels à l'extérieur des États-Unis, composez les numéros comme indiqué à la page suivante :



## SOULEVER LES PROBLÈMES (suite)

Afrique du sud	080-09-92694
Allemagne	0800-1016582
Australie	1-800-339276
Autriche	0800-291870
Belgique	0800-77004
Brésil	0800-8911667
Canada	1-855-318-5389
Chine (Netcom) du Nord*	10-800-712-1239
Chine (Telecom) du Nord	10-800-712-1239*
Chine du Sud	12-800-120-1239**
Chine du Sud**	10-800-120-1239
Émirats Arabes Unis :	8000-021 Militaire-USO et portable : 8000-151 Militaire-USO et portable : 8000-161 Puis composez le : 1-855-318-53895389
Espagne	900-991498
France	0800-902500
Inde	000-800-100-1071
Italie	800-786907
Japon (AT&T)	0066-33-11-2505
Japon (Integra)	00531-121520
Les États-Unis	1-855-318-5389
Mexique	001-8008407907
Norvège	800-15654
Pays-Bas	0800-0226174
République tchèque	800-142-550
Royaume-Uni	08-000328483
Russie	8-10-8002-6053011
Singapour	800-1204201
Suisse	0800-562907

\*La Chine du Nord comprend : Pékin, Tianjin, Heilongjiang, Jilin, Liaoning, Shandong, Shan(1)xi, Hebei, Henan et la Mongolie intérieure.

\*\*La Chine du Sud comprend : Shanghai, Jiangsu, Zhejiang, Anhui, Fujian, Jiangxi, Hubei, Hunan, Guangdong, Guangxi, Hainan, Chongqing, Sichuan, Yunnan, la Région autonome du Tibet, Shan(3)xi, Gansu, Qinghai, Ningxia, Xinjiang et la Région autonome.

# 7

## RECONNAISSANCE DU CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR HARLEY-DAVIDSON, INC.

Les principaux fournisseurs de Harley-Davidson doivent reconnaître avoir pris connaissance et compris le Code de conduite du fournisseur de Harley-Davidson. Il est possible que les fournisseurs considérés comme représentant un risque potentiel important soient invités à attester leur volonté de se conformer aux dispositions du présent document.